

## La « chasse aux canards » à Hèze : victoire du bourgmestre de Grez

Une « chasse aux canards » peu ordinaire a été ouverte à Heze, un hameau de Grez-Doiceau, où le bourgmestre Fernand Vanbéver et son échevin Guy Muraille sont descendus, voici quelques jours, afin de couper les ailes à ces volatiles assez coriaces. Une heure trente d'exposé et de questions-réponses a permis d'y voir clair dans un dossier qui n'est pas définitivement clos puisque le conseil d'Etat a été saisi de la chose. Nous en donnerons évidemment l'arrêt lorsqu'il sera rendu.

L'un des points qui tiennent le plus à cœur des habitants de Hèze, est à coup sûr le paiement ou plutôt le non-paiement du « Libel », une « fondation » qui aurait été accordée en 1404 par la duchesse Jeanne de Brabant. Le conditionnel est de rigueur car le document a disparu. Toujours est-il que durant des siècles, les Héziens obtinrent la propriété d'une cinquantaine d'hectares (terres, bruyères et bois) qu'ils exploitèrent et dont les revenus leur furent distribués.

C'est à la suite de décisions prises par le ministre de l'Intérieur et par le gouvernement du Brabant que ce « Libel » a été supprimé par le conseil communal.

En mai 1972, un dossier prévoyant l'aménagement de l'ensemble des rues de Hèze fut présenté à la population. Trois ans plus

tard, on s'est rendu compte que par la suite de la hausse vertigineuse des prix de la construction, les finances communales ne permettaient la réalisation que d'une partie: la note s'élevait cependant à plus de 36 millions, soit quasiment la somme investie depuis 1971 pour le reste de la commune. En d'autres termes, chaque habitant de Hèze « reçut » 90.000 F en investissement public alors que les autres Gréziens ne « recevaient » que 14.000 F.

Entretemps le Parlement vota la loi des fusions: le collège échevinal estima alors que si toutes les rues de Hèze n'étaient pas améliorées avant la fusion, il était à craindre qu'elle ne le soient jamais. Il prit donc ses dispositions et décida de ne pas faire supporter par l'ensemble de la nouvelle entité le coût de ces travaux supplémentaires (8 millions).

C'est pourquoi aussi le collège se prononça pour la vente de quelques terrains de Hèze pour couvrir cette dépense: « Il nous a paru équitable d'agir de la sorte, explique Fernand Vanbéver; même si d'autres administrations communales nous ont apporté des chameaux, il n'y avait aucune raison de pénaliser leurs administrés. »

### Que vend-on ?

Au total, on vend 1 ha 79 a qui, par an, rapportent 600 F à la com-

mune... mais cette vente va éviter un emprunt de 8 millions, soit une charge annuelle de 940.000 F pendant vingt ans.

Ces terrains se trouvent en zone à bâtir. L'environnement sera-t-il menacé? « En fait, cet environnement a servi de prétexte à quelques-uns qui ne désirent pas avoir de voisin à cent ou deux cents mètres. Mais l'environnement, c'est aussi la vie familiale, c'est encore la possibilité d'offrir à d'autres de respirer l'air pur de Hèze tout en sauvegardant le site. »

### Conditions d'achat

Le dernier canard? Il a été dit et écrit que les terrains seraient réservés à un promoteur immobilier, que le bourgmestre et un conseiller communal architecte avaient un intérêt dans l'opération.

Or, les conditions mises à l'achat sont les suivantes: ne pas être propriétaire, priorité aux habitants de Grez-Doiceau, obligation de bâtir dans les deux ou trois ans suivant la superficie. Le prix réclamé sera celui fixé par le receveur de l'enregistrement.

Le mayor conclut: « Nous pourrions ainsi casser les prix pratiqués dans notre région et, par la même occasion, faire œuvre sociale en permettant à des gens à revenus moyens d'acheter un terrain... »